

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre éducatif les p'tits crayons (Dieppe) Inc.	Numéro de permis 2020027	Date d'inspection Le 02 novembre 2022	
Nom de l'établissement Centre éducatif les p'tits crayons 2		Numéro de téléphone (506) 384-5936	
Adresse 520 rue Amirault Dieppe NB E1A 1C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(iii)	04 nov. 2022	03 nov. 2022
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(iv)	04 nov. 2022	03 nov. 2022

<p>Commentaires généraux</p> <p>Les éléments suivants ont été vérifiés au moment de l'inspection de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ratio enfants-éducatrices (éducateurs) -La politique d'inclusion -Les dossiers des employés -Le guide de parent -Discussion avec l'exploitante sur la relation avec les parents a eu lieu. -Discussion avec l'exploitante au sujet des rapports d'incidents et les registres d'incidents a eu lieu (Section 6.6 du manuel pour exploitant a été révisé au complet avec l'exploitante). <p>Au moment de la visite, une collation a été servi (des bleuets, du yogourt et du fromage). Des bouteilles d'eau étaient disponible en tout temps. Certains groupes d'enfants étaient entrain de dessiner, d'autres étaient entrain de manger et un autre groupe se préparait pour aller dehors. La mentore en assurance de la qualité a observé les enfants jouer dehors à la fin de la journée.</p> <p>La mentore en assurance de la qualité a répondu à toutes les questions de l'exploitante au moment de la visite.</p>

Commentaires généraux

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 03 novembre 2022

Date

original signé par
Christine McGraw-Bourque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 novembre 2022

Date